

Lecture du bulletin des blessures du citoyen Geffroy, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture du bulletin des blessures du citoyen Geffroy, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 395;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14228_t1_0395_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

que le fanatisme et ses emblèmes ont disparu de cette commune, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sévigny-Waleppe, 9 flor. II] (2).

« La société populaire de Sévigny-Waleppe, trop reconnaissante envers la montagne pour pouvoir articuler l'expression de ses sentiments, vous prie de croire qu'elle marche invariablement sur la ligne des lois républicaines que vous dictez et dicterez, qu'elle en surveille énergiquement l'exécution, qu'elle persuade incessamment ses frères de la justice qui vous les inspire; elle a banni de l'enceinte de ses séances comme de son cœur la superstition et ses emblèmes; elle applaudit au zèle vraiment héroïque avec lequel vous avez garanti la chose publique des attentats de tous les ennemis.

La société finit, Citoyens législateurs, en vous félicitant de vos sublimes travaux, par vous conjurer au nom de la patrie de rester à votre poste jusqu'après la paix.

Nous sommes, Citoyens législateurs, avec autant de reconnaissance et d'admiration pour la montagne que de dévouement pour la République une et indivisible. »

J. B. GUÉRIN, DOUÉE.

15

La société populaire des Montagnes du district de Riom, séante à Georges-de-Mons, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention nationale sur le courage et l'énergie avec lesquels elle a fait tomber sous le glaive de la justice les Danton, les Lacroix, les Hébert et leurs complices.

« Ces scélérats, dit-elle, plus coupables encore que le traître Gatilina, ont enfin expié leurs forfaits sur l'échafaud; ils ont enfin terminé une vie qui ne fut qu'un long tissu de crimes; leur sang fécondera la terre de la liberté: périssent ainsi tous ceux pour qui l'or est tout, et pour qui le salut du peuple n'est rien! Périssent ainsi tous ceux qui trameroient encore des projets liberticides!

Cette société termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Les Montagnes du distr. de Riom, s.d.] (4).

« Représentans du peuple français,

Votre fermeté, votre courage et votre vigilance ont encore une fois sauvé la patrie; les crimes et le supplice des tyrans fondèrent la République, la mort des conspirateurs vient aujourd'hui l'affermir. Les Danton, les Hébert,

(1) P.V., XXXIX, 85.
(2) C 306, pl. 1162, p. 3.
(3) P.V., XXXIX, 86.
(4) C 306, pl. 1162, p. 6.

les Lacroix et tous les scélérats qui, plus coupables encore que le traître Catilina avaient conjuré la perte de la République, ont enfin expié leurs forfaits sur l'échafaud; ils ont enfin terminé une vie qui ne fut qu'un long tissu de crimes; leur sang arrosera et fécondera la terre de la liberté. Périssent ainsi tous ceux pour qui l'or est tout et pour qui le salut du peuple n'est rien; périssent ainsi tous ceux qui trameraient encore des projets liberticides. Représentans, nos cœurs sont remplis de la plus vive reconnaissance, vous nous avez encore rendu la liberté; mais assurez-la, qu'elle soit stable; continuez à conduire le char de la révolution; et en quelles mains plus habiles pourrions-nous le confier au milieu des précipices que creusent journellement sous leurs pas les implacables ennemis de la République et de l'égalité. Le pilote expérimenté abandonna t-il jamais le gouvernail lorsque le vaisseau, battu par la tempête était encore éloigné du port? Mais lorsque les têtes des conspirateurs seront tombées, lorsque les tyrans ne seront plus, alors venez dans vos foyers recevoir les bénédictions d'un peuple de frères qui déclare à l'unanimité que vous ne cessâtes jamais de mériter de la patrie. »

DUGOURD (présid.), RIGAUD (secrét.).

16

Un membre du bureau donne lecture du bulletin sur l'état des blessures du citoyen Gefroy; ce bulletin annonce que l'amélioration continue, que le blessé a passé une bonne journée, que la suppuration est bonne, l'aspect des plaies beau, qu'il a dormi la nuit dernière six heures, et n'a plus de fièvre.

La Convention nationale et les tribunes témoignent la plus vive satisfaction de ce que les dangers qui ont menacé la vie de ce brave citoyen sont entièrement dissipés (1).

(Applaudi).

17

La société populaire de Lasalle, département du Gard, écrit à la Convention nationale, que le *Montagnard Borie* fait la joie des amis de la patrie dans le département du Gard; que la cause de la liberté et de l'égalité y triomphe; qu'il a mis ses ennemis hors d'état de lui nuire, dissipé toutes les craintes sur les subsistances, et déchiré le voile du fanatisme et de la superstition.

(1) P.V., XXXIX, 86. (Minute du P.V. C 304, pl. 1131, p. 5); Bⁿ, 19 prair.; M.U., XL, 315; Mon., XX, 666; J. Perlet, n° 624; Mess. soir, n° 659; J. Sablier, n° 1366; Rép., n° 170; J. Mont., n° 43; J. Fr., n° 622; Débats, n° 626, p. 308; C. Univ., 21 prair.; C. Eg., n° 659; Audit. nat., n° 623; J. Univ., n° 1657; J. S.-Culottes, n° 478; Ann. patr., n° DXXIII.